

15 novembre de chaque année. Des pancartes placées à différents endroits, aux abords de la sacristie et de l'église indiquent les jours et les heures où ce bureau est ouvert. Il serait à désirer que tous les membres de chaque famille dans la paroisse fissent partie de cette société.

Vendredi du mois (Premier). — La veille il y a confession dans l'après-midi et durant la soirée. Le jour même il y a adoration du St-Sacrement dans l'église. Il y a l'heure sainte à 7½ h. p.m.

Vêpres. — Les vêpres ont lieu, les dimanches et les fêtes, à 3½ h. de l'après-midi. Une seule fois, au cours de l'année, elles ont lieu le soir: c'est pendant les 40 heures. Ces vêpres sont suivies, trois dimanches par mois, d'une procession, et, toujours du salut du Saint-Sacrement. Quand les vêpres sont supprimées, ce qui arrive rarement, on l'annonce à toutes les messes. C'est une cérémonie pieuse, liturgique, qui aide beaucoup à la sanctification du dimanche. Il est à désirer qu'on y assiste régulièrement.

Vieillards. — Ne pas les laisser longtemps sans sacrements, s'ils ne peuvent venir à l'église. Avertir au presbytère pour qu'ils soient régulièrement visités.

Visite Paroissiale. — Elle se fait au cours du mois d'octobre et elle a pour fin de bien connaître l'état de la paroisse. On peut en profiter pour payer sa dime au prêtre visiteur.